

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 29 mars 2019

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019018

Présents : 25

Votants : 30

Objet : Construction d'un bâtiment scolaire, périscolaire et associatif au sein de l'établissement Charles Péguy à Dourdan. Autorisation de programme – Crédits de paiement n°2019-02

Le 29 mars 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 22 mars 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Luc TURNER a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Désigane FLORE a donné pouvoir à Nessa DAVRAIN, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Tarik EL GACHBOUR, Christophe JEDRECY a donné pouvoir Annie SARRAN, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, Sandrine BARON a donné pouvoir à Eric RINEAU.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LECOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Gérard DIAZ :

La ville de Dourdan réalise une opération de construction de locaux scolaires, périscolaires et associatifs au sein de l'école élémentaire, Charles Péguy à Dourdan.

Cette opération d'aménagement répond à plusieurs demandes :

- satisfaire les besoins actuels en créant une salle d'accueil périscolaire d'environ 75 m² ;
- restituer les fonctions précédemment exercées dans les 2 bâtiments préfabriqués utilisés jusqu'alors (bâtiments anciens construits dans les années 70), correspondant aux salles d'expression corporelle et artistique,
- optimiser l'utilisation des surfaces et des aménagements intérieurs (hall d'entrée / circulation, rangements, bureau et local technique) ;
- proposer un bâtiment répondant aux normes contemporaines en termes d'isolation thermique et phonique ;
- des sanitaires accessibles handicapés et différenciés sont également créés au sein des nouveaux locaux.

Le financement de cette opération sera assuré par des fonds de la commune, des subventions du conseil départemental et de l'Etat dans le cadre des règles applicables aux financements croisés.

Vu la délibération n°2018004 du 16 février 2018 concernant le bilan à mi-parcours et avenant N°1 du contrat de Territoire signé avec le Conseil départemental de l'Essonne,

Vu la délibération n° 2019003 du 22 février 2019 concernant la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2019 afférente à cette opération,

Vu l'avis de la commission « Finances – Sécurité » en date du 20 mars 2019,

Considérant que ces travaux seront réalisés sur une période de 6 mois qui s'étalera sur 2019 et 2020,

Considérant que le montant global de ce programme est estimé à 1 041 666,67 € HT soit 1 250 000,00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par :

- **30 voix POUR :** Maryvonne BOQUET + le pouvoir de Luc TURNER, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR + le pouvoir d'Elsa CAUDY, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN + le pouvoir de Christophe JEDRECY, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN + le pouvoir de Désigane FLORE, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Eric RINEAU + le pouvoir de Sandrine BARON, Marie-Ange ROUSSEL, Christophe NICOLAU + le pouvoir de Nadia LE BOURNOT,
- **2 Abstentions :** Marc MACAN + le pouvoir de Fabienne LAPINA.

– **de répartir** les sommes nécessaires à cette opération sur les budgets des exercices de la façon suivante :

	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>Total</u>
Autorisation de programme	675 000,00	575 000,00	1 250 000,00
Crédits de paiement	675 000,00	575 000,00	1 250 000,00

Dépenses : 2122.2033 « Frais d'annonces et d'insertions »
2122.2315 « Immobilisations en cours - Constructions »

Recettes : 2122.1323 Subvention du Conseil Départemental
2122.1341 Subvention d'Etat / DETR 2019
Financement propre

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le : 11 AVR. 2019**
- **Transmis au représentant de l'Etat**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire

Maryvonne BOQUET